



Séance du jeudi 12 mai 2022 à 19h30

Présents : M. André JOSSE, Mme Martine GOUÉDO, M. Bruno LE MEN, Mme Fabienne MÉZANGES, Mme Solange GLEHELLO, M. Sébastien BÉCEL, M. Ronan GARIN,
Absents excusés : M. René BOULÉ, M. Bruno LEMEN, M. Frédérique MARAY ayant donné pouvoir à Mme Martine GOUÉDO, Mme Monique RONDEAU ayant donné pouvoir à M. André JOSSE,
Secrétaire de séance : Mme Martine GOUÉDO,

SOMMAIRE

- Validation du compte rendu du 31 mars 2022 ;
- Demandes de subventions 2022 ;

Affaires diverses ;

- Planning des élections ;

Propos liminaires – Désignation d'un secrétaire de séance

Le conseil municipal doit désigner un secrétaire de séance comme le précise l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales. Cet article dispose que « Au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. ». Conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, il s'agit d'un vote au scrutin secret. Toutefois, le conseil municipal peut décider de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations. Le conseil municipal désigne Mme Martine GOUÉDO comme secrétaire de séance.

Avant le début de l'ouverture de la séance du Conseil Municipal M. Jack Noël, Conseiller municipale à la mairie de Josselin présente le projet de la création d'une police pluri-communale entre les communes de Josselin, Guillac et La Grée Saint Laurent.

Après l'exposé de M. Jack Noël l'ensemble des membres décident d'inscrire cette proposition à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal.

N°014-2022 – Validation du compte rendu du Conseil municipal du 31 mars 2022

Monsieur le maire présente et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'approbation ou non de ce compte rendu.

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré approuvent à l'unanimité le compte rendu de la séance du 31 mars 2022.

N°015-2022 – Demandes de subventions 2022

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les demandes des subventions reçues en mairie afin d'étudier leurs versements.

Union départementale des sapeurs-pompiers du Morbihan	100.00€
La Josselinaise des femmes	100.00€
Mémoires du Pays de Josselin	50.00€
Solidarité Paysans Bretons	30.00€
Sté de chasse (indemnité des piegeurs de ragondins)	180.00€
Sté de chasse	50.00€
Echange et partage du deuil	20.00€
Amicale laïque de La Grée Saint Laurent	500.00€
Les restaurants du cœur	50.00€
Banque alimentaire du Morbihan	50.00€
Amicale des donneurs de sang du Pays de Josselin	30.00€
Fnaca La Grée Saint Laurent	100.00€
AFM Téléthon	50.00€
Club des Ajoncs d'or La Grée Saint Laurent	500.00€
Le souvenir Français	33.00€
Association organisateur de la ronde du Porhoët	80.00€
Apel Helléan-La Croix Helléan-La Grée Saint Laurent	80.00€
Adapei du Morbihan	20.00€
Twirling Club Guégon	10.00€
Handisport Pays de Ploërmel	50.00€
Budgétisé au BP 2022	3 000.00€
Total versé	2 083.00€
Disponible	917.00€

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour et 2 absentions (Amicale laïque de La Grée Saint Laurent) :

-Décident d'octroyer les subventions détaillés ci-dessus

-Chargent Monsieur le Maire du versement à chaque association de la somme allouée.

Questions diverses :

- Demande de création d'un jardin du souvenir :

Une demande d'habitants de la commune de La Grée Saint Laurent pour la création d'un jardin du souvenir dans le cimetière, M. le Maire se charge de faire établir un devis concernant ces travaux.

- Demande d'implantation d'une croix en granit sur le terrain communal :

M. et Mme MÉNÉZO souhaitent implanter une croix sur le terrain communal près de la fontaine, M. le Maire et Mme Solange GLÉHELLO proposent d'aller étudier cette demande sur place avec les demandeurs.

- Prolifération de mouches dans l'église :

Afin de remédier à l'invasion de mouches dans l'église comme régulièrement l'été M. le Maire propose de contacter une entreprise en vue d'un traitement.

- Travaux à la chapelle Saint Sébastien :

L'association qui gère la chapelle Saint Sébastien envisage des travaux de rénovation de la toiture pour un montant de 2 635.00€ HT et demande à la commune une aide financière au cas où la trésorerie de l'association ne serait pas suffisante, les membres du Conseil municipal sont favorables à cette demande.

- Impayés de loyers :

M. le maire informe les membres du Conseil municipal qu'il y aura un titre à émettre d'un montant de 2 010.45€ concernant des sommes irrécouvrables de loyers en 2018.

- Nettoyons la nature :

Il est décidé de reconduire l'opération de l'année dernière durant le week-end du 23 au 25 septembre.

- Planning des élections :

Après concertation entre les élus le planning des élections des 12 et 19 juin prochain est établi entre les élus.

L'ordre du jour étant épuisé
La séance est levée à 22h30.